



Horizon Métiers

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

#SEPTEMBRE 2021

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à SARL Gauthier !

La société, située à Ayrion (86), vous propose ses services en plomberie chauffage, à l'aide des énergies renouvelables et de pose de chaudières à bois. Spécialiste dans l'installation de pompe à chaleur Air/Eau, monsieur Gauthier étudiera avec vous vos besoins et projet d'installation de chauffage, afin de déterminer l'installation la plus adaptée.



 **Romain GAUTHIER**
gauthierplomberie@wanadoo.fr
06 10 89 60 43

Bienvenue à Astarté !

Basée à Poitiers (86) et spécialisée en gestion de risques en environnement et d'assistance aux dirigeants d'entreprises, les missions d'ASTARTE auprès des entreprises relèvent toutes de l'assistance aux décideurs, dirigeant d'entreprise, responsables de collectivités, magistrats, directeurs d'établissements publics ou privés.

L'axe central de la gérante Laurence Rousseau est la gestion des enjeux et des risques liés à l'environnement.



 **Laurence ROUSSEAU**
laurence.rousseau@astconseil.com
06 14 13 52 17

Bienvenue à l'ITEP de Guron !

L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) De Guron accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du comportement et de la conduite. Le dispositif dit ITEP propose une palette d'accompagnement allant de l'internat à l'intervention à domicile, des classes externalisées en milieu ordinaire et des accompagnements individualisés modulables selon les besoins des familles et des jeunes.



 **Thierry LIMINANA**
Nathalie RENEE
n.renee@itep86.fr
05 49 42 42 07

Bienvenue à Kodevelop !

Karine FARINEAU accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, les projets de formation, leur performance commerciale et la montée en compétences des collaborateurs.

Depuis un mois, Laurence MOREAU notre nouvelle salariée conseillère emploi & formation à temps partagé accompagne Karine dans tous vos projets de développement : formation, stratégie...


Kodevelop

 **Karine FARINEAU**
Laurence MOREAU
karine@kodevelop.fr / 06 14 83 90 17
laurence@kodevelop.fr / 06 60 46 58 31

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à YD Cuisines !

Y.D Cuisines vous propose son savoir-faire et son expertise dans la conception et l'agencement de votre cuisine et de votre salle de bains. Située à Poitiers depuis 25 ans, son équipe se déplace à la demande des particuliers pour un projet dans une maison neuve ou pour une rénovation.

Experts dans l'optimisation de l'espace, l'équipe aménage également des dressings et des rangements sur mesures.



 **Carole DESCHAMPS**

contact@ydcuisines.fr

05 49 37 95 34

Bienvenue à TSC !

Créée en 2009 à Châtelleraut, et présente dans 4 départements (36,16,17 et 14) l'entreprise TSC est spécialisée dans le transport scolaire d'enfants handicapés.

L'entreprise, gérée par Françoise CAMUS, compte aujourd'hui 24 chauffeurs.

Bienvenue à Concept Ceramic !

Référents depuis 2014 auprès de clients professionnels ou particuliers, CONCEPT CERAMIC est un négoce spécialisé dans la vente de revêtements de sols et murs, situé à Poitiers (86).

Qualifiés et reconnus dans la vente de revêtements intérieurs et extérieurs à travers de nombreux choix de matériaux (carrelages, faïences, parquets, revêtements souples...), CONCEPT CERAMIC s'attache à respecter des standards de qualité.



CONCEPT CERAMIC

 **Emmanuel MANGANE**

conceptceramicpoitiers@gmail.com

09 70 72 20 10

 **Françoise CAMUS**

camusfrancoise7@gmail.com

06 08 01 50 74

LES NOUVEAUX SALARIÉS

Charlène

Chargée de Communication

Charlène a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en juillet 2021. Chargée de communication en CDI à temps partiel, celle-ci intervient à l'ITEP de Guron 2 jours/mois.

Bienvenue Charlène !



Laurence

Conseillère Emploi & Formation

Laurence a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en août 2021. Conseillère emploi & formation en CDI à temps complet, celle-ci participe à la fois au développement d'Horizon Métiers en tant que salariée permanente, mais aussi en tant que salariée mise à disposition auprès de Kodevelop à mi-temps.

Bienvenue Laurence !



Mirian

Traductrice

Mirian a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en juillet 2021. Traductrice Français>Espagnol en CDI à temps partiel, celle-ci intervient 2 jours/mois pour notre adhérent Tonnz'shop.

Bienvenue Mirian !



LES NOUVEAUX SALARIÉS

Laure

Assistante de gestion

Laure a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en septembre 2021. Assistante de gestion en CDI à temps partiel, celle-ci intervient 1/2 journée par semaine pour notre adhérent TSC.

Bienvenue Laure !



Samy

Assistant commercial

Samy a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en septembre 2021. Assistant commercial en CDD à temps complet, celui-ci intervient pour notre adhérent Concept Ceramic.

Bienvenue Samy !



COMPÉTENCES DISPONIBLES

CHARLÈNE CHARGÉE DE COMMUNICATION ET SUPER SALARIÉE !



CHARLÈNE
Chargée de
communication
En CDI Temps Partiel
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en Communication à temps partiel ?

Faites connaissance avec Charlène, notre pépite communication 360° !

- Rédaction de newsletters
- Animation des RSN
- Veille stratégique
- Création de contenus
- Relations publiques
- Réalisation de sites web



• Bonus : Charlène peut également assurer votre suivi administratif !

- Gestion des plannings
- Edition de factures et devis
- Rédaction de documents internes

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

COMPÉTENCES DISPONIBLES

MIRIAN TRADUCTRICE FRANÇAIS > ESPAGNOL ET SUPER SALARIÉE !



MIRIAN
Traductrice
En CDI Temps Partiel
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en Traduction à temps partiel ?

Faites connaissance avec Mirian, notre pépète polyglotte !

- Traduction du français vers l'espagnol (langue natale)
- Suivi et évolution des glossaires, des bases de données et des outils d'aide à la traduction
- Définition des modalités de traduction selon le contexte
- Traduction de sites web, fiches produits...

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

LES PROJETS DE MUTUALISATION

AGENT DE MAINTENANCE (H-F)

Depuis plusieurs semaines nous travaillons à la mise en place d'un poste d'agent de maintenance (H-F) mutualisé auprès de plusieurs structures.

Plusieurs d'entre elles se sont déjà montrées très intéressées et nous ont fait part de leurs besoins en maintenance générale à temps partiel. Aujourd'hui nous cherchons à consolider cette mutualisation afin de pouvoir proposer à notre futur super-salarié(e) un emploi durable, en CDI à temps complet.

AGENT D'ENTRETIEN (H-F)

A la suite d'un besoin à temps partiel exprimé par l'un de nos adhérents, nous travaillons également à la mise en place d'un poste d'agent d'entretien (H-F) mutualisé auprès de plusieurs structures.

Nous cherchons donc à consolider cette mutualisation afin de pouvoir proposer à notre futur super-salarié(e) un emploi durable, en CDI à temps complet.



N'hésitez pas à nous solliciter afin que nous puissions étudier ensemble vos besoins et vous mettre à disposition LA perle rare !



ZOOM SUR...

LE PASS SANITAIRE

DEPUIS QUAND ?

Le pass sanitaire est applicable depuis le 30 août 2021 pour les salariés, ainsi que les bénévoles et les personnes qui interviennent dans les différents lieux, établissements, services ou événements listés ci-dessous.

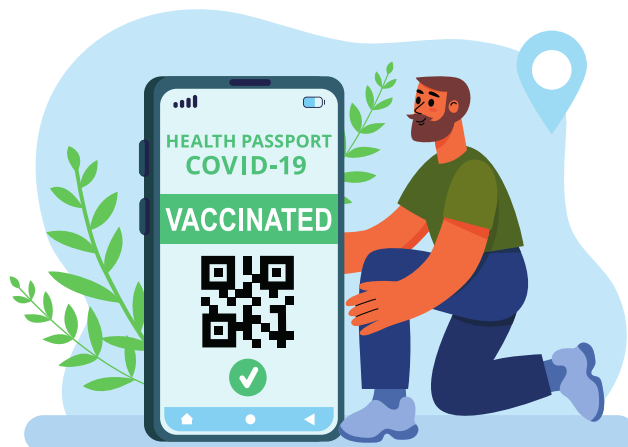
Seuls les mineurs (dont les apprentis) disposent encore d'un délai jusqu'au 30 septembre 2021.

- Les activités de loisirs, les activités de restauration commerciale ou de débit de boisson, à l'exception de la vente à emporter de plats préparés.
- Les foires et salons professionnels ainsi que, lorsqu'ils rassemblent plus de 50 personnes, les séminaires professionnels organisés en dehors de l'entreprise (où s'exerce l'activité habituelle) ;
- Les services et établissements de santé sociaux et médico-sociaux, sauf en cas d'urgence et accès à un dépistage du Covid-19 de certaines personnes ;
- Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux, les grands établissements et centres commerciaux dont la surface commerciale utile cumulée est supérieure ou égale à 20 000 m²

PEUT-ON SE FAIRE VACCINER SUR SON TEMPS DE TRAVAIL ?

Tous les salariés ainsi que les stagiaires sont autorisés à s'absenter pour aller se faire vacciner en service de santé au travail, en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé sur leurs heures de travail.

Ces heures d'absence n'entraînent aucune diminution de la rémunération. Elles sont payées et considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis au titre de l'ancienneté du salarié. Elles n'ont pas à être récupérées.



ZOOM SUR...

LE PASS SANITAIRE

QUEL CONTRÔLE ET QUELLE SUITE ?

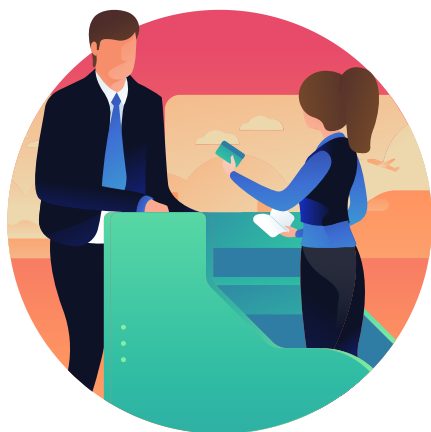
Seul le responsable de l'établissement est autorisé à procéder aux contrôles de justificatifs requis pour y accéder.

Dans ce cadre, l'employeur qui n'est pas le responsable de l'établissement ne peut donc pas contrôler en amont le respect du pass sanitaire pour ses salariés qui seraient amenés, dans le cadre de leur activité professionnelle à intervenir dans les lieux soumis à cette obligation.

Il doit en revanche les informer dès que possible de cette obligation et des conséquences sur la relation de travail en cas de non-respect. Il peut également les informer de la possibilité de présenter leur justificatif de statut vaccinal complet.

Cela vise à permettre de délivrer un titre spécifique (badge dédié, vignette, etc.) permettant ensuite une vérification simplifiée destinée à faciliter le contrôle du pass à l'entrée de l'établissement.

Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire



Si un salarié ne dispose pas d'un pass sanitaire, il peut, avec l'accord de l'employeur, utiliser ses jours de repos conventionnels ou ses congés payés. S'il ne choisit pas d'utiliser ses jours de repos, la suspension de son contrat de travail devra lui être notifiée.

Si la suspension du contrat se prolonge au-delà d'une durée équivalente à 3 jours travaillés, l'employeur doit convoquer le salarié à un entretien et examiner avec lui les moyens qui pourraient permettre de régulariser sa situation.

La suspension du contrat prend fin dès la présentation des justificatifs requis par le salarié. Pour le moment, le pass sanitaire est obligatoire jusqu'au 15 novembre. La suspension pourrait donc durer des mois.



Lorsque le pass sanitaire est obligatoire, en l'absence de contrôle, l'employeur risque dans un premier temps, une mise en demeure, sauf en cas d'urgence ou évènement ponctuel, de se conformer aux obligations applicables.

Si un manquement est constaté à plus de 3 reprises au cours d'une période de 45 jours, cela sera puni d'un an d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende (45 000 euros pour une personne morale).

CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

